

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MARS 2023**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2023_033****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE ROGER CORBIN A TITRE GRACIEUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CHATOU VOLLEYBALL**

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 17 mars 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Michèle GRELLIER à Eric DUMOULIN, Inès de MARCILLAC à Véronique LIGNIER, Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET, Sandrine COMBASTEIL à Cécile DELAUNAY, Christelle HANNEBELLE à Vincent GRZECZKOWICZ, Jean-Manuel PARANHOS à Virginie MINART-GIVERNE, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Aymeric TONNEAU à Arnaud BEAUVOIR, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Levon MINASSIAN

Secrétaire :

Emmanuel LOEVENBRUCK

Les 27 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

L'association Chatou Volleyball souhaite organiser deux tournois, dont un caritatif dans le gymnase Roger Corbin. Dans ce cadre, elle a sollicité la Ville pour bénéficier de la mise à disposition de ce gymnase, des tribunes et des vestiaires pour les dimanches 16 avril et 14 mai 2023 à titre gracieux. Le planning et les modalités de mise à disposition sont définis dans la convention en annexe de cette délibération.

La Ville dans le cadre de sa politique de soutien à la pratique sportive sur son territoire souhaite accéder à cette demande.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'information transmise par courriel à la commission Education, Restauration Municipale et Sport le 8 mars 2023,

Considérant la demande de l'association Chatou Volleyball,

Considérant la politique de soutien à la pratique sportive et aux associations de son territoire initiée par la commune,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition de locaux du gymnase Roger Corbin,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 27/03/2023